



CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du CIAS de Mond'Arverne Communauté s'est réuni en session ordinaire à Mond'Arverne Communauté à Veyre-Monton, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le quinze décembre deux mille vingt-cinq, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Délégations confiées au Président du CIAS par le Conseil d'Administration : modification
2. Marché de travaux de restructuration annexe Montcervier - choix des entreprises

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mmes BEIGNER Josette, BROUSSE Michèle, MM. BRUNHES Julien, CHAPUT Christophe, Mmes DERIGO Marie-Nicole, GUILLOT Nathalie, M. JULIEN Thierry, Mmes MATHELY Martine, PIBOULE Jocelyne, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe, MM. PONS Michel, RENOUARD Jérôme, Mme REYNAUD Anne, M. TALEB Franck, Mmes TESTARD Gisèle, WHITEHEAD Véronique.

Absents : Mmes BOREL BUREAU Sandrine a donné pouvoir à Madame Nathalie GUILLOT, CHARREIRE Cécile, MM. CHOUVY Philippe, COMBY Nicolas, Mmes DURAND Valérie, FAYE Marie-Odile, M. FEUTEUN André, Mmes MATHIEU Albane, MORAIS Véronique, M. PAGES Alexandre, Mme PEYRIN Catherine, M. SERRE Franck, Mme TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard.

Madame Marie-Josèphe PINET est désignée secrétaire de séance.

01 – DÉLÉGATIONS CONFIÉES AU PRÉSIDENT DU CIAS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : MODIFICATION

Lors des séances du 30 janvier 2024 et du 4 février 2025, le conseil d'administration du CIAS a, conformément aux statuts du CIAS, accordé au Président des délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant pour faciliter la gestion des affaires courantes.

Il vous est proposé de modifier ces délégations et d'autoriser le Président à procéder, dans les limites fixées par le budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 du CGCT et au a de l'article L2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

**Vote : DÉLÉGATIONS CONFIÉES AU PRÉSIDENT DU CIAS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MODIFICATION**

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la disposition exposée ci-dessus
-

**02 – MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ANNEXE
MONTCEVIER - CHOIX DES ENTREPRISES**

Décision a été prise de réaménager un bâtiment anciennement occupé par l'une des crèches et un logement de Mond'Arverne Communauté à l'espace Montcervier situé 130 rue Jean Mouly 63 270 VIC-LE-COMTE en vue d'y installer le futur siège du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Mond'Arverne Communauté et d'y regrouper tous ses services.

Les travaux de restructuration du bâtiment à engager consisteront à :

- La démolition partielle de cloisons ;
- La création d'ouvertures pour communiquer notamment avec le logement ;
- La dépose des plafonds et faux plafonds ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures ;
- Des travaux de menuiseries intérieures (blocs-porte, agencement, ...) ;
- Des travaux de plâtrerie-peinture ;
- La pose de sol souple ;
- La pose de faïence ;
- La dépose et la reprise des installations électriques ;
- La dépose et la reprise des installations de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire.

Selon les caractéristiques techniques distinctes des travaux à réaliser, les prestations ont été fractionnées en six lots :

- Lot 1 Démolition - Maçonnerie ;
- Lot 2 Menuiseries extérieures et intérieures bois ;
- Lot 3 Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds - Carrelage - Faïence ;
- Lot 4 Sol souple ;
- Lot 5 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire ;
- Lot 6 Electricité courant faible et courant fort.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été mis en ligne le 23 octobre 2025 sur la plateforme DEMATIS e-marchéspublics.com et publié auprès du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

À la date limite de réception des offres, fixée au 19 novembre 2025 à 12H, les candidats suivants ont répondu à la consultation allotie :

- Lot 1 Démolition - Maçonnerie : SORAMA, SANCHEZ BTP SAS, EGC AUVERGNE, CONSTRUCTION MISSONNIER, ALARA DEPOLLUTION et SARL ECD ;
- Lot 2 Menuiseries extérieures et intérieures bois : SOCIETE NOUVELLE L'EBENE, MCA LAZARO et SARL BERTIN ET FILS ;
- Lot 3 Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds - Carrelage - Faïence : SARL PAIS, SARF,

- MAZET SAS, JS FINITION, SN CHARTRON, DACUNHA FINITIONS et FOREZ DECORS ;
- Lot 4 Sol souple : SARL PAIS SOLS, CARTECH, MAZET SAS et GROUPE BERNARD ;
 - Lot 5 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire : SAS FAVIER et SARL POGHEON ;
 - Lot 6 Electricité courant faible et courant fort : ALLEZ ENERGIE, AED TERTIAIRE, SASU TERADE et RESIMONT.

À l'issue de l'analyse des offres, des négociations ont été engagées avec l'ensemble des soumissionnaires au lot 2 Menuiseries extérieures et intérieures bois.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le jeudi 18 décembre 2025 à 18h30 a examiné ces offres. Elle propose de retenir celles jugées économiquement les plus avantageuses et vous demande :

- **D'attribuer les lots comme suit :**

- o Lot 1 Démolition - Maçonnerie : SARL ECD sise 7 rue Barbier Daubrée 63110 BEAUMONT pour un montant de 29 195,00 € HT soit 35 034,00 € TTC ;
- o Lot 2 Menuiseries extérieures et intérieures bois après négociations : SARL BERTIN ET FILS sise 35 rue des Frères Lumière 63100 CLERMONT-FERRAND pour un montant de 89 177,00 € HT soit 107 012,40 € TTC ;
- o Lot 3 Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds - Carrelage - Faïence : SARL PAIS sise 9 rue de l'Industrie 63730 LES MARTRES DE VEYRE pour un montant de 47 280,95 € HT soit 56 737,14 € TTC ;
- o Lot 4 Sol souple : SARL PAIS SOLS sise 9 rue de l'Industrie 63730 LES MARTRES DE VEYRE pour un montant de 21 494,30 € HT soit 25 793,16 € TTC ;
- o Lot 5 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire : SAS FAVIER sise Rue de Durtol 63370 LEMPDES pour un montant de 12 383,00 € HT soit 14 859,60 € TTC ;
- o Lot 6 Electricité courant faible et courant fort : SASU TERADE 10 chemin des Pradoux 63190 LEMPTY pour un montant de 29 583,40 € HT soit 35 500,08 € TTC.

Vote : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ANNEXE MONTCEVIER - CHOIX DES ENTREPRISES

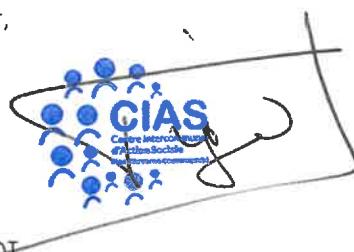
Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés et tout document se rapportant à cette décision.
-

La séance est levée à 19h05.

Le Président,

Pascal PIGOT



La secrétaire de séance,

Marie-Josèphe PINET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "PINET".

